

A R R E T E :

Le Ministre d'Etat chargé des Affaires
Culturelles

- VU la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 ;
- VU la loi du 12 Avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 3 Février 1950 relatif aux attributions d'un Ministre d'Etat ;
- VU le décret du 24 Juillet 1950 portant organisation du Ministère/chargé des Affaires Culturelles ;
- VU le décret du 18 Mars 1960 portant application du décret du 7 Février 1950 relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU l'avis émis par la Section Permanente de la Commission Départementale des Sites, Perspectives, et Paysages de la Côte d'Or dans sa séance du 2 Avril 1952.

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - L'ensemble constitué par les grottes d'ANTHEUIL et leurs abords, est inscrit à l'Inventaire des Sites pittoresques du département de la Côte d'Or.

Cet ensemble comprend les parcelles cadastrales suivantes :

Section B 3 - numéro 512 (en partie)

Section C 3 - numéros 778 à 789 inclus
789 bis à 790 à 804 inclus.

.../...

ARTICLE 2.-- Le présent arrêté sera notifié au Préfet de la Côte d'Or, au Maire de la Commune d'ANTHEUIL et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ARTICLE 3.-- Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site inscrit.

PARIS, le 5 Mars 1962

Par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture.

R. PERCHET

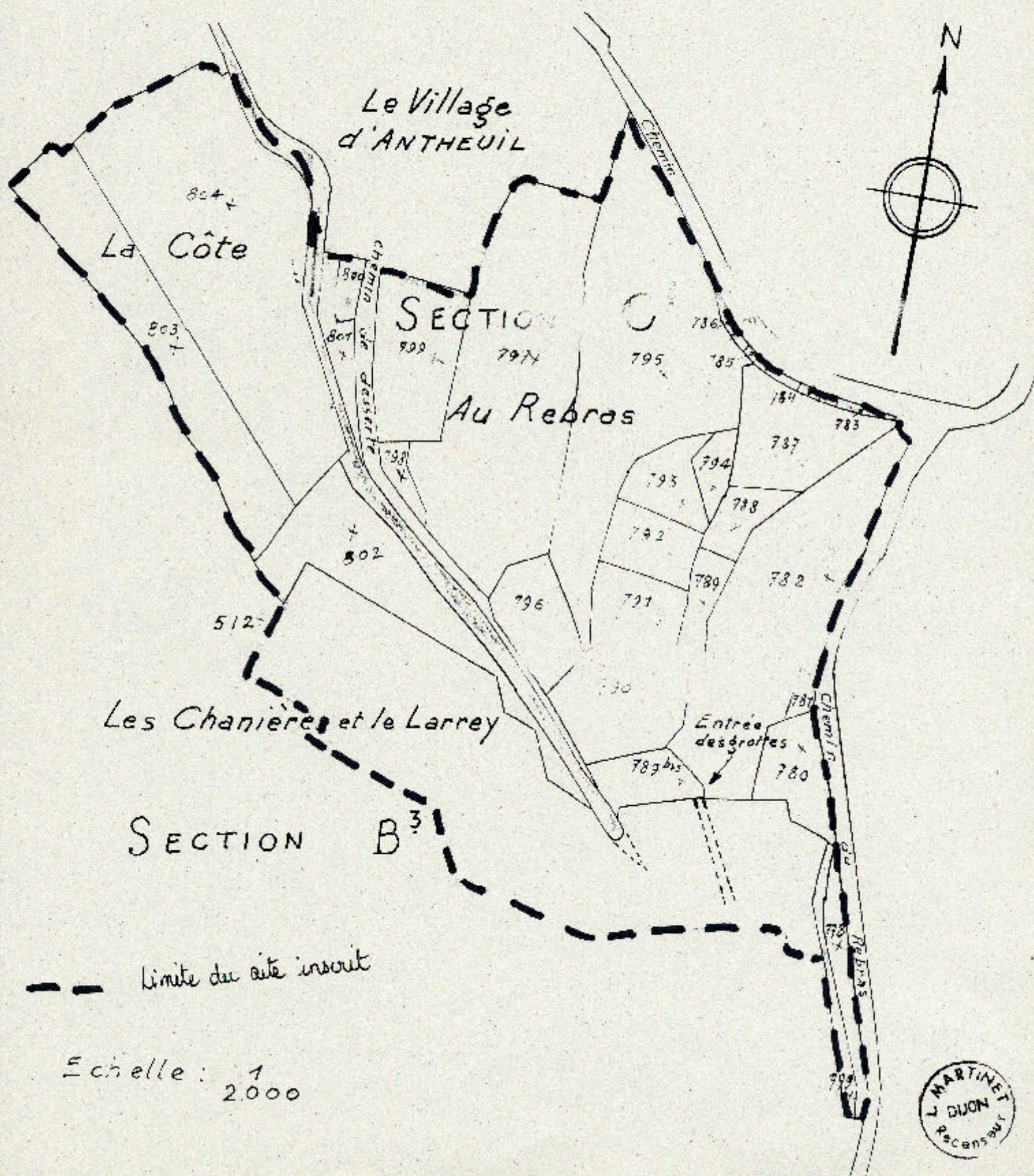
Pour Ampliation

/l'Administrateur Civil chargé
des Sites

P. Courbe

ANTHEUIL. Côte-d'Or

Extrait du Plan cadastral.



COMMUNE D'ANTHEUIL (Côte d'Or)

SITE des GROTTES

INTERET SCIENTIFIQUE

Pittoresque et touristique

La célèbre "Côte" de Bourgogne, le long de laquelle est établi le Vignoble, définit parallèlement à son pli une région très pittoresque qu'on appelle l'Arrière-Côte, et qu'empreinte la Vallée de l'Ouche.

ANTHEUIL est un des villages situés au creux d'un vallonnement de l'Arrière-Côte, proche de la Vallée de l'Ouche, et dominé par la falaise calcaire de celle-ci.

Tout près du village, dans un coin charmant, le ruisseau sort en cascades d'une coupure abrupte dans le Bajocien. A côté, à une dizaine de mètres plus haut, s'ouvre une caverne longue d'environ 200 M. et composée de salles assez vastes, hautes de 10 à 15 m. ornées de stalactites, et réunies par d'étroits couloirs. C'est l'ancien lit du ruisseau qui est encore visible au fond de la grotte.

Dans les éboulis boisés au-dessus de la source, croît le rarissime *MECONOPSIS CAMBRICA* (sorte de petit pavot à fleur jaune foncé).

Ce Site très connu est l'objet de fréquentes promenades des touristes locaux.

On accède à ces grottes en suivant un chemin qui longe le ruisseau d'ANTHEUIL.

D'autre part, cette caverne est placée actuellement sous le contrôle de la Faculté des Sciences de Dijon et du Spéléo-Club Dyonnais, à des fins expérimentales. Une grille en interdit l'accès.

Précisons enfin, que le village d'ANTHEUIL est relié à celui de VEUVEY-sur-OUCHÉ par la route départementale 115.